

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.  
Poste: 5 fr.  
Ensemble: 35 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR  
8 Août 1884.

## AU CONGRÈS

Séance du 7 août.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Floquet et plusieurs de ses collègues une proposition tendant à suspendre les séances du Congrès jusqu'au 25 octobre.

M. Marion monte à la tribune. Il s'adresse aux sages. Il s'adresse aussi aux membres de l'opposition, qui n'ont pas toute leur liberté d'action. Il s'adresse enfin à tous les membres de la Faculté de médecine présents. Il est impossible de rester plus longtemps dans cette atmosphère de feu. Il demande que les séances soient suspendues jusqu'au 25 octobre.

Le président dit qu'il va mettre aux voix cette proposition.

M. Brioumont monte à la tribune. Il appuie la proposition de MM. Marion et Floquet.

Le président met la proposition aux voix. La proposition Marion-Floquet est repoussée.

M. Guillot (père) demande la suppression de l'article 39 du règlement, relatif à la question préalable.

M. Guillot demande l'urgence et la discussion immédiate sur sa proposition.

M. Labiche pense qu'il y a un moyen très-simple de sortir de la difficulté où l'on se trouve en ce moment.

M. Labiche, s'en référant à l'art. 15 du règlement, demande que la proposition Guillot soit renvoyée à la commission qui existe.

On vote sur l'urgence qui est repoussée.

La proposition est renvoyée à une commission d'initiative qui sera nommée par les bureaux.

M. Graux exprime son étonnement de ce que le rapport n'a pas mentionné tous les amendements qui ont été renvoyés à la commission.

La question préalable doit être prononcée par l'Assemblée et non par la commission.

Le président répond que les auteurs des amendements pourront réclamer au cours de la discussion, si leurs amendements n'ont pas été visés par le rapport.

Enfin, on passe à la discussion générale. M. Chesnelong a la parole. Il dit qu'il n'a pas voté la Constitution, il ne vient donc pas la défendre.

L'orateur fait l'historique de la Constitution.

M. Chesnelong énumère tous les actes regrettables de la Chambre, actes que le Sénat a laissé passer. La résistance du Sénat a toujours été vaine et illusoire.

M. Peyre: C'est la condamnation du Sénat, cela.

La séance continue.

## Chronique générale.

LES BATAILLONS D'ADULTES.

L'armée française est puissamment encadrée entre les bataillons scolaires et les Invalides. D'un côté, l'espoir de la patrie, et de l'autre, les vieux débris de nos guerres passées. Mais, entre les bataillons scolaires et l'armée proprement dite, il y avait une lacune qui semblait difficile à combler. Le bambin ne passe pas sans transition à l'âge d'homme. On a, sous la République, la manie de tout enrégimenter; dans quel corps mettre les adultes lorsqu'ils sortiront des bataillons scolaires et avant leur tirage au sort? C'était un problème à résoudre et l'opinion publique attendait sa solution avec une vive impatience.

Déjà, à la fin de 1882, M. Henri Martin avait eu la pensée de créer des bataillons d'adultes, et M. le général Billot, à son tour, voulait former, sous le nom de volontaires de l'armée territoriale, des compagnies d'instruction. Ces divers projets n'avaient pas eu de suite. Aujourd'hui cette idée est reprise

par un groupe de jeunes patriotes. M. Paul Bert et le journal Paris leur donnent leur puissant concours. Un tel patronage assure un succès.

Depuis trois ans, c'est une vive préoccupation pour le gouvernement de trouver un spectacle nouveau à offrir à la foule le 14 juillet. On inaugura il y a trois ans la fête elle-même: c'était assez; l'an passé, l'Hôtel-de-Ville; cette année, les bataillons scolaires; l'an prochain, nous aurons les bataillons d'adultes.

Dès lors, il ne sera plus besoin de demander le rétablissement de la garde nationale. — E. de T. (Le Français.)

Le produit des impôts pour le mois de juillet présente une moins-value de 200,000 francs sur les prévisions budgétaires.

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

M. Georges Grison nous conte « la légende des commissions administratives »:

« En l'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, une épidémie ayant éclaté, le gouvernement, jugeant le cas pressant, nomma une commission d'hygiène.

« Et la commission, une fois nommée, se réunit.

« Le premier jour, elle s'occupa de constituer son bureau, et elle nomma un président.

« Le deuxième jour, elle nomma un vice-président.

« Le troisième jour, un secrétaire.

« Le quatrième jour, un trésorier.

« Le cinquième jour, un assesseur.

« Et le sixième jour, étant fatiguée de tant de travaux, la commission décida qu'elle se reposerait le septième.

« Et la semaine suivante, reprenant ses laborieuses séances, la commission s'occupa de nommer une sous-commission.

« Cela prit huit jours.

« Après lesquels la sous-commission nomma son président, son vice-président, son assesseur, son secrétaire...

« Huit jours encore, après lesquels une délégation fut élue.

« Cette délégation délégua une sous-délégation.

« La sous-délégation choisit deux inspecteurs.

« Et quand les inspecteurs voulurent commencer leur besogne, ils constatèrent avec satisfaction que l'épidémie était éteinte — parce que tout le monde était mort ou parti de la ville contaminée. »

Hélas! cette légende-là ressemble terriblement à de l'histoire.

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Dans la Liberté, M. Ed. Dumond prend texte des funérailles du frère Irlide pour consacrer une étude à ces humbles et admirables instituteurs que l'on connaît sous le nom de Frères de la doctrine chrétienne. Il décrit d'abord l'austérité de leur vie.

« Qu'elle est dure, en effet, quand on y réfléchit, qu'elle serait pénible, si un idéal supérieur ne la soutenait, l'existence du frère des écoles chrétiennes! Prenez cette vie de la jeunesse à la vieillesse, et considérez quelle destinée sévère!

« D'autres connaîtront les joies de la famille, le bien-être relatif; celui-ci est condamné à voir se succéder sans cesse des générations qui passent pour faire place à d'autres; il a de l'enfant les années les moins agréables, les années d'ignorance, d'entêtement, de taquinerie. Il lui faut faire entrer l'A B C dans des cervelles parfois bien rebelles, corriger les instincts pervers, lutter obstinément avec le mal, et quand il est à bout de forces, aller finir dans un précaire asile que les radicaux voudraient encore enlever à la vieillesse de ces braves gens.

« Parmi nous — et je parle des mieux trempés, des mieux assurés de leur foi — qui accepterait un tel sort, qui se vouerait à un tel apostolat? »

On ne le paie trop souvent que d'ingratitude:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME SOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

— C'est bien étrange, murmurait-il, c'est bien étrange! il faut qu'il y ait quelque piège là-dessous: c'est une ruse de ce misérable.

Il posa deux doigts sur son menton comme il avait coutume de faire quand il méditait profondément: puis, quand il eut repassé dans son esprit tout ce que lui avait dit M. d'Elplay, il se jeta tout d'un coup sur un des paquets et déchira l'enveloppe:

— J'en aurai le cœur net, dit-il.

M. d'Elplay s'avança vers lui et saisit son bras:

— Que faites-vous? s'écria-t-il, vous nous rendez!

Il était trop tard: les prétendus papiers de la Commune glissaient de tous côtés sur la table et le jonchaient.

— Au contraire, je vous salue! répondit Thomas avec un sourire joyeux et fier: voyez quels sont ces papiers?

— Des journaux?

— Oui, des journaux de Versailles, des journaux supprimés par la Commune; des journaux qu'on aurait trouvés chez vous, et qui servaient de preuves contre vous!

M. d'Elplay était atterré.

— Le misérable! répétait-il, le misérable!

— Oui, c'est un misérable, mais c'est aussi un habile homme; encore une fois, défilez-vous! reprit Thomas en entassant dans son sac les journaux détachés et les balles qui restaient encore sur la table. Dites à M<sup>lle</sup> Thérèse que j'ai vu son fiancé à Châtillon, près de la redoute, et qu'il vous attend toujours à Versailles si vous vous décidez à fuir.

Bientôt tous les papiers disparurent dans le sac gonflé comme une outre, et le messager se dirigea vers la fenêtre.

— Quand vous aurez besoin de moi, dit-il, faites-moi prévenir par la vieille Julie, qui demeure près de l'église, elle sait où me trouver.

Il enjamba la fenêtre, et fut bientôt en dehors, sur l'échelle qu'il avait disposée contre le mur; la tempête augmentait encore de violence; les arbres du parc se balançaient à se briser; chargé d'un poids pesant, Thomas descendait avec prudence, lorsque tout à coup il s'écria:

— Ma casquette! le vent a enlevé ma casquette! monsieur d'Elplay, vous la chercherez au pied du mur, ne l'oubliez pas, je vous en prie.

Enfin, il parvint à terre, retira l'échelle, chercha

un instant la coiffure qu'il venait de perdre si malencontreusement et d'un pas aussi léger que s'il n'eût rien porté, il sortit du jardin et disparut dans l'obscurité.

M. d'Elplay n'était pas encore revenu de sa surprise; il n'avait rien répondu à Thomas, et assis dans son fauteuil, il avait vu la casquette du messager, emportée par le vent, tomber devant lui sur la table, sans songer à la lui rendre. Quelques instants s'étaient à peine écoulés depuis le départ du messager, lorsqu'il crut entendre des pas éloignés et des bruits de voix qui se rapprochaient. Il ferma promptement la fenêtre et écouta avec attention.

Presque aussitôt, la porte s'ouvrit et Andermahr apparut, guidant cinq hommes qui le suivaient. Le spectacle était étrange: ces inconnus portaient un large chapeau de feutre mou qui leur couvrait la moitié du visage, ils étaient enveloppés de cache-nez et d'énormes paletots qui retombaient sur leurs genoux; leurs longues bottes les garantissaient contre la pluie; ils avaient marché longtemps pendant la nuit, car leurs vêtements étaient souillés de boue. Ce qu'ils avaient de plus remarquable était une longue barbe noire et grisonnante suivant leur âge et de grands cheveux qui cachaient leurs épaules: c'était la police secrète de la Commune.

Le Comité central du 18 mars a été mieux servi, sous ce rapport, que tous les gouvernements régu-

liers: il avait une police occulte; une police pour les rapports avec l'étranger et une police pour l'intérieur de Paris. Il se faisait adresser journellement des procès-verbaux, constatant l'esprit de la province, les sympathies des divers quartiers de la capitale, les menées de ses adhérents ou de ses ennemis, et jusqu'aux articles de journaux publiés à Versailles et à l'étranger. Delescluze et Raoul Rigault en eurent bientôt la direction suprême, et ils choisirent leurs affidés parmi les repris de justice échappés des prisons.

C'était une escouade de cette police si bien organisée qu'Andermahr avait amenée de Montrouge; mais il savait que ces nouveaux officiers de justice se prenaient au sérieux, et copiaient en tout point les procédés de l'ancienne police impériale. Il fallait constater d'abord le corps du délit; le chef de l'escouade procédait à cet effet les agents qui devaient prêter main-forte à l'exécution, et il s'avança solennellement jusqu'auprès de la table, tandis que les quatre hommes, tenant chacun une bougie allumée, se rangeaient en cercle autour de la chambre:

— Le citoyen d'Elplay est-il présent? dit-il.

— C'est moi, répondit M. Joseph d'Elplay avec le plus grand calme.

— Citoyen d'Elplay, reprit le faux officier de police en ôtant son grand chapeau et en faisant flotter avec majesté ses grands cheveux, vous êtes

« L'ouvrier est ingrat, parce qu'il est faible. Chez lui, avec la femme et les enfants, il parlera avec reconnaissance des Frères qui l'ont élevé; il reconnaîtra que les principes religieux aident, dans la vie, à résister à bien des tentations mauvaises.

» Puis, au cabaret, devant les camarades, il changera de ton; le premier beau parleur venu qui attaquera les *hommes noirs* et qui rassasera les vieilles inepties sur le cléricalisme, fera taire la voix de la reconnaissance. L'ouvrier se laissera *esbrouffer*, pour employer le mot exact, il n'osera point exprimer ce qu'il a dans le cœur et parfois sur les lèvres.

» A côté des admirables exemples de fermeté que donnent les ouvriers des cercles catholiques affirmant leurs convictions dans les milieux les plus hostiles, j'ai constaté cent fois cette sorte de timidité chez le prolétaire, cette facilité à accepter la discipline d'inconnus qui souvent ne sont même pas Français. »

A quelle surveillance haineuse n'est-il pas soumis ?

« Sans être découragé, le frère a l'air comme peiné de l'abandon des hommes pour lesquels il s'est sacrifié.

» De tous les persécutés, c'est celui, d'ailleurs, dont la situation est la plus difficile. Il vit devant tous, *coram populo*, il est le point de mire de milliers de regards malveillants; à la moindre imprudence, il est en butte à des accusations auxquelles parfois, empêtré dans sa longue robe, il est tout gêné pour répondre. Élevé souvent à la campagne, où l'éducation paternelle ne se comprend pas sans les taloches, il s'oublie quelquefois jusqu'à donner une chiquenaude. Alors on crie à l'assassinat, à la barbarie, au retour de l'inquisition.

» Quelles vertus, quelle patience, quelle vigilance de tous les instants demandent aux autres ces révolutionnaires qui se gênent si peu eux-mêmes ! »

Heureusement, les très-chers et très-honorés Frères ont pour eux, avec les grâces que Dieu leur rend en récompense de leur abnégation, la reconnaissance profonde et l'admiration de ceux qui comprennent la grandeur de l'œuvre difficile qu'ils accomplissent si modestement.

\*\*\*

#### LE CHOLÉRA. — JOURNÉE DU 6 AOÛT.

Toulon. — De mardi soir 6 heures à mercredi soir, même heure, 4 décès.

La Seyne. — 4 décès.

Marseille. — De mardi soir à mercredi soir, 11 décès.

Aix. — 2 nouveaux décès.

Cette. — 2 décès.

Montpellier. — Le choléra a éclaté à Gigeon, à dix-huit kilomètres de Montpellier. Dix décès hier. Vingt malades sont en traitement.

Marseille, 7 août, midi. — La nuit dernière, 2 décès.

Toulon, 7 août, 10 heures matin. — 4 décès depuis hier soir.

\*\*\*

accusé d'intelligence avec le soi-disant gouvernement de Versailles, et vous tombez de ce chef sous le coup de l'article 1<sup>er</sup> du décret de la Commune de Paris en date du 4 floréal, présent mois.

— J'ignore en quoi je suis d'intelligence avec le gouvernement de Versailles, dit M. d'Elplay; je ne fais point de politique et suis étranger aux partis.

Jusqu'à là, Andermahr s'était tenu derrière la porte; il n'avait voulu jouer qu'un rôle effacé, pour laisser tout l'odieux de l'arrestation à ceux qu'il avait amenés. Mais à ce moment le chef de l'escouade se tourna vers lui :

— Lieutenant Andermahr, justifiez votre plainte et montrez-nous le corps du délit.

Fort embarrassé par cette interrogation inattendue, Andermahr pénétra lentement dans la cellule, et étouffa un cri de surprise en voyant que ses papiers avaient disparu. Il jeta un rapide coup d'œil sur M. d'Elplay, puis son regard parcourut la cellule en tous sens. Il n'osait interroger M. d'Elplay, car il aurait fallu que celui-ci avouât l'introduction des journaux de Versailles, et qu'on le crût sur son aveu; mais il aurait en même temps fait connaître la complicité d'Andermahr: or, l'aveu étant indivisible, comme on dit en justice, la ruse était déjouée, et désormais le piège si bien tendu devenait inutile.

Les agents de police attendaient toujours sa réponse, chapeau bas, dans une attitude digne de

Où en est la question du choléra. — Un de nos confrères nous donne un compte-rendu d'une séance de l'Académie nationale de médecine. On croirait lire un article du *Tintamarre*. Oyez plutôt :

« Le chlorure de zinc, dit un docteur, tue les microbes. — Allons donc, s'écrie un autre, quand j'ai des microbes malades, je les guéris avec du chlorure de zinc !

» — Le microbe, dit un troisième, aime l'eau et crève dans l'air sec. — Bah ! riposte un quatrième, il se complait au soleil comme un Arabe dans son burnous.

» — L'eau le charrie. — Pas vrai. La sécheresse lui donne des ailes.

» Il faut isoler les foyers infectés. — C'est stupide. Les quarantaines terrestres sont impraticables.

» — Il faut désinfecter les voyageurs. — C'est ridicule et vous ne pouvez désinfecter leurs intestins.

» — Très bon, l'acide phénique. — Oui, pour faire touter et tuer les perruches qui n'ont jamais le choléra.

» Voilà l'opinion de la docte société.

» Si Molière vivait, il pourrait encore se moquer de ces lumières de la science. »

\*\*\*

Le choléra et les hirondelles. — Une remarque frappante qui a été faite et qui mérite d'être signalée :

Les hirondelles, dont l'instinct fait prévoir tous les dangers, foient les lieux infectés par le choléra. Tant que ces messagères sympathiques habitent un pays, on est certain que ce fléau redouté n'y règne pas à l'état épidémique.

Le séjour de ces hôtes respectés permettra donc toujours, pendant l'été, de constater l'absence de cette maladie dans les lieux indemnes.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 août.

Les cours tendent à fléchir pendant la séance d'aujourd'hui, cet effet est produit par le calme plat des affaires dont quelques vendeurs profitent pour peser sur les rentes, mais sans grand résultat.

Les Consolidés anglais perdent 1/8 à nouveau à 100 7/16.

Les Rentes ont fléchi de quelques centimes, elles s'inscrivent : le 3 0/0 à 78.35, l'amortissable à 79.65, le 4 1/2 à 107 60.

L'Italien est aussi en réaction à 95.10.

La Banque de France est à 5,040 fr.

Le bilan hebdomadaire de la semaine est satisfaisant, les bénéfices sont de 706,000 fr.

Le Crédit Foncier se traite à 1,287.50.

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de cette Société a autorisé pour 6,274,000 francs de prêts nouveaux.

En ce qui concerne les obligations à lots du Crédit Foncier, la certitude de pouvoir réaliser, non pas au prix d'achat mais au-dessus, existe d'une manière à peu près complète. Ces valeurs en effet s'acheminent vers les cours de 500 fr.

La Banque de Paris se tient à 787.50.

La Banque d'Escompte fait 520 fr.

Nous invitons les actionnaires de la Banque Française et Italienne à profiter sans retard de l'option qui leur a été réservée par le traité passé avec la Banque d'Escompte de Paris.

Le Suez cote 1,872.50, les recettes du transit pour la journée du 6 août ont été de 160,000 fr.

La Société Générale est stable à 465 fr. Sur le

leurs fonctions. Le lieutenant revint sur ses pas, constata que les sentinelles placées par lui, la veille au soir, n'avaient pas quitté leur poste, qu'il n'y avait aucune issue dérobée, aucune chambre secrète pour cacher les papiers, et il rentra dans la chambre stupéfait et furieux. Ses yeux se portèrent alors sur la table et il aperçut, pour la première fois, la coiffure de Thomas : il courut à la fenêtre, l'ouvrit, aperçut l'échelle couchée par terre, comprit tout et saisit la casquette qu'il mit dans sa poche.

Le chef de la police le regardait avec surprise et commençait à s'impatienter :

— Est-ce que cet objet, demanda-t-il, est le...

— Non, non, citoyen, répondit vivement Andermahr.

— Qu'avez-vous donc déclaré à la justice ? reprit l'autre avec hauteur, tandis que ses agents l'approuvaient du geste et jetaient des regards de regret sur la boue qui les recouvrait.

— Sortons, sortons, dit Andermahr, je vous expliquerai tout au corps de garde.

Et donnant l'exemple, il s'enfuit plutôt qu'il ne sortit de l'appartement.

— Je suis joué, murmura-t-il entre ses dents.

— Sortez, messieurs, dit l'officier de police.

Puis, se retournant vers M. d'Elplay, il reprit d'un ton solennel :

— Citoyen, la justice de la Commune étudiera

le marché libre l'action Rio-Tinto a donné lieu à un marché actif. On la recherche aujourd'hui à 427.75.

La baisse commence à se produire sur le Comptoir d'Escompte et précisément au moment où les autres valeurs de banque gagnent tous les jours du terrain. Ceci indiquerait bien que le public a fini par se rendre compte des déceptions que lui réserve la liquidation de cette Société, liquidation forcée, légale, qui aura lieu en 1887.

Les chemins français sont encore en progrès : le Nord à 1,672.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,317.50, le Midi à 1,167.50, l'Est à 770, l'Ouest à 830.

#### TRIBUNAUX

##### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du 5 août.

AFFAIRE LECLERC. — ASSASSINAT.

L'accusé Victor Leclerc n'est âgé que de 49 ans. Il est né à Paris, le 6 janvier 1865. C'est un détenu de la maison centrale de Fontevault.

Voici les faits qui sont reprochés au prévenu :

Dans la soirée du 14 juin dernier, les nommés Leclerc et Tilliette, le premier âgé de 49 ans, l'autre de 47, détenus à la maison centrale de Fontevault, causaient au dortoir : prévenus à plusieurs reprises de garder le silence par le prévôt, le détenu Mary, ils n'en tinrent aucun compte. Le prévôt chef Plessis intervint alors, et invita Mary à les signaler à la ronde. Le lendemain ils furent, pour ce motif, comparés au prétoire. Déjà, en descendant du dortoir, Leclerc proférait des menaces contre Plessis.

Au prétoire, le directeur se borna à leur infliger une légère punition, consistant à passer la nuit en cellule. Leclerc n'en conçut pas moins une vive irritation et proféra des menaces de mort contre Plessis avant de rejoindre les autres détenus, et dit à Tilliette, parlant de Plessis : « Il n'y va pas couper. » Il se rendit ensuite à l'atelier de cordonnerie dont il faisait partie.

Là, si l'on ajoute foi à sa déclaration, certains de ces co-détenus l'excitèrent à se venger; d'autres, au contraire, comme le nommé Bitter, cherchèrent à l'apaiser et à le détourner du projet qu'il manifestait.

Leclerc eut le temps de la réflexion, car la matinée et une partie de l'après-midi s'écoulèrent sans incident. A trois heures un quart, au moment de se rendre au réfectoire, il prit un long tranchet mesurant trente centimètres, après avoir eu le soin de l'aiguiser et d'en graisser la pointe, le cacha dans sa poche et après le repas se rendit en classe, toujours muni de cette arme. Enfin, à cinq heures, lorsque les détenus montent en rang à l'atelier, il sortit le premier de la classe et se mit en tête de la colonne; arrivé au carré du troisième étage, il s'arrêta.

Toujours d'après lui, plusieurs détenus l'excitèrent de nouveau; quelques-uns ont même déposé que Tison leur avait conseillé de se cacher dans les lieux. Il s'y cacha en effet et se tint derrière la porte entrebâillée,

son tranchet à la main. Plessis se trouvait parmi les derniers de la colonne, il ne tarda pas à passer. Déjà il montait l'escalier du quatrième étage au haut duquel il était parvenu, lorsque Leclerc, ouvrant brusquement la porte des lieux, monta les marches quatre à quatre, et, arrivé derrière Plessis, lui plongea son arme dans le dos avec une violence telle qu'elle pénétra de vingt-cinq centimètres. La malheureuse victime poussa un cri terrible et s'affaissa inanimée de sang.

Pendant qu'on s'empressait auprès d'elle, l'assassin poursuivait sa course et essayait de se mêler au groupe des détenus entrant à l'atelier.

Le détenu Lecoq, dans l'intervalle, avait retiré le tranchet du dos de Plessis qui était relevé, avait proféré quelques paroles et s'était évanoui. Transporté à l'hôpital, il ne reprit pas connaissance et râla jusqu'au lendemain à six heures et demie du soir, heure de sa mort.

Le tranchet avait traversé le poumon gauche, atteint le cœur et déterminé une hémorragie interne considérable.

Leclerc a toujours montré la plus complète insensibilité, riant durant son interrogatoire, chantant dans sa cellule.

Au début, toutefois, en apprenant le décès de Plessis, il parut effrayé des conséquences de son crime et chercha à atténuer sa responsabilité en prétendant que s'il s'était vengé et s'il avait agi avec préméditation et guet-apens, du moins il n'avait pas eu l'intention de frapper mortellement et qu'il avait été excité par les autres détenus.

Dans ses derniers interrogatoires, il a modifié son attitude et est revenu sur ses déclarations premières, se glorifiant de son crime et affirmant n'avoir aucun regret.

La victime était un détenu irréprochable, très-doux de caractère; il subissait une peine de trois ans de prison pour attentat à la pudeur.

Leclerc, au contraire, dès son entrée à la maison centrale, avait été l'objet de fréquentes punitions. Condamné cinq fois pour vols, flouterie et abus de confiance, il subissait une peine de quinze mois de prison pour tentative de vol.

M. le procureur général Regnault requerrait la peine de mort contre le coupable.

M<sup>e</sup> Morin, dont l'éloge n'est plus à faire, présentait la défense de l'accusé.

Le jury a accordé les circonstances atténuantes à l'accusé.

En conséquence, la Cour a condamné Victor Leclerc aux travaux forcés à perpétuité.

C'est un nouveau succès pour M<sup>e</sup> Morin, qui a sauvé la tête du coupable. (L'Anjou)

Séance du 6 août.

Un Italien, le nommé Gritti, âgé de 25 ans, exerçant dernièrement la profession de terrassier à Villebernier, près Saumur, a été condamné à cinq années de réclusion, pour attentats à la pudeur sur deux petites filles âgées de 8 ans et de 6 ans.

vous dossier, et si vous êtes coupable, vous serez puni.

Quelques instants après, M. d'Elplay rentrait dans ses appartements, et Andermahr réunissait les plus fidèles et les plus féroces de ses fédérés.

— Partout où vous trouverez le messager Thomas, leur dit-il, vous le saisissez et vous me l'amènerez mort ou vivant. C'est un dangereux espion.

— Parfait, mon lieutenant ! répondit le petit Scherer.

#### CHAPITRE VII

##### FUITE ET RETOUR.

Pendant quelques jours, Andermahr abandonna ses projets contre la famille d'Elplay et parut s'occuper uniquement de la défense de la Commune.

L'insurrection, vaincue sur tous les points et refoulée dans Paris, avait renoncé à l'offensive, et désormais c'était un siège régulier qu'elle avait à soutenir. Le lieutenant Andermahr fut un de ceux qui s'occupèrent le plus efficacement des préparatifs de défense, de la construction des barricades et de la formation des corps spéciaux chargés d'arrêter des otages, de préparer les incendies, de miner les forts et les principaux monuments.

A ce moment, où les délégués de l'Hôtel-de-Ville se jetaient entre les bras du premier venu et choisissaient pour général en chef un Polonais, Dombrowski, le nom étranger d'Andermahr n'était

plus un obstacle à son avancement. Il refusa cependant tous les grades, évita de se mettre en avant et se contenta de l'influence que lui valaient ses éclatants services.

Profitant d'une de ses longues absences, la famille d'Elplay reprit le dessein, qu'elle avait abandonné une première fois, de s'enfuir d'Arroux et de gagner Versailles. Le danger, en effet, ne pouvait plus être nié : il grandissait tous les jours, avec la réputation et l'autorité d'Andermahr; il apparaissait à tous que le silence du lieutenant n'était qu'une trêve dont il usait pour n'avoir plus d'entraves à craindre, ni de procédure à suivre. M. Joseph d'Elplay se décida donc, sur les instances de ses filles, à entretenir son père de ce projet. A son grand étonnement, le vieillard ne fit aucune objection et se contenta de demander s'ils étaient assurés de sortir sans être inquiétés.

— Nous fuirons sans être vus, répondit M. d'Elplay.

— Je suis prêt à vous suivre, mes enfants, si mes forces me le permettent; dans le cas contraire, vous m'abandonnez ici. Je ne veux pas être un obstacle à votre salut.

— Non, mon père, nous ne vous abandonnerons point, vous viendrez avec nous; nous trouverons une large calèche où vous serez comme dans votre lit, et nous irons à Versailles attendre pendant quelques jours la fin de cette horrible guerre.

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

## THÉÂTRE DE SAUMUR.

La première représentation de la troupe dirigée par M. Breton, dimanche prochain 10 août, se composera de l'opéra-comique de Nicolò, *les Rendez-Vous bourgeois*, et du *Truc d'Arthur*, comédie-vaudeville en 3 actes, du Palais-Royal.

Hier matin, M. Augereau, garde de pêche sur la rivière du Thouet, a retiré de l'eau le cadavre du sieur Etienne Fourneau, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg. Fourneau, âgé de 79 ans, avait souvent des moments d'aberration.

## ANGERS.

On annonce que M. Cattermole, notre habile violoniste, vient d'être nommé officier d'Académie. Le public applaudira certainement à cette récompense décernée à un artiste d'un réel talent, en possession d'une célébrité justement acquise par de constants efforts pour atteindre la perfection artistique.

Et voyez le contraste. Tandis que M. Cattermole, artiste éminent, est fait officier d'Académie, M. Maillé (Alexis), qui joue ou a joué de la flûte, mais moins bien que M. Cattermole ne joue du violon, est déjà officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'Honneur! (*Union de l'Ouest.*)

## PETIT-SÉMINAIRE MONGAZON.

Rien ne reste à dire sur l'éclatant succès des élèves du petit séminaire Mongazon aux derniers examens du baccalauréat.

En tête de la liste, nous voyons figurer le nom d'un de nos jeunes compatriotes, M. Lamprière, Théophile, reçu au baccalauréat (1<sup>re</sup> partie) avec la mention *Bien*.

Le *Journal officiel* promulgue la loi votée par les Chambres, autorisant le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt de 248,000 francs pour la construction d'une école normale de filles, à Angers.

## NOUVELLES MUSICALES.

On lit dans le *Petit Courrier* (d'Angers): « Nous avons eu le plaisir d'entendre, au concert de mardi (au jardin du Mail), une toute charmante valse, *Mathilde*, œuvre de M. Ellrique, chef de musique au 43<sup>e</sup> régiment de ligne.

Ce morceau se distingue par une richesse d'harmonie et d'orchestration peu ordinaire, et dénote chez son auteur un talent des plus remarquables.

L'introduction et la fin sont d'une brillante facture. Nous avons, de plus, remarqué certain passage du milieu (caractère « boléro »), lequel a produit le meilleur effet.

— J'aurais pourtant voulu mourir ici! j'étais si heureux d'être revenu à mon foyer!... mais je comprends le péril qui vous menace. Organisez promptement la fuite, et ne vous préoccupez pas de moi.

M. d'Elplay se hâta de prévenir Tobie. Il n'y avait, en effet, pas un instant à perdre. Andermahr était absent depuis deux jours, et il n'était resté à Arcueil qu'une dizaine d'hommes sous les ordres du sergent Frosberg. Le lieutenant pouvait venir à toute heure, et son retour aurait rendu la fuite impossible.

On prépara les malles; les deux sœurs revêtirent un costume de voyage. Tobie trouva facilement une voiture et deux chevaux, et faisant un détour par des chemins déserts, il les conduisit près de la porte dérobée du jardin.

La nuit était venue, qui favorisait leurs projets; les sentinelles avaient été retirées du poste écarté où elles occupaient le long du bois, et tout semblaient disposés pour favoriser leur départ.

Avec un coup d'œil mieux exercé, M. d'Elplay aurait pu s'étonner des facilités étranges qu'il rencontrait. En effet, le sergent Frosberg, chargé de surveiller sur les prisonniers, n'avait rien perdu des habitudes et venues de Tobie et de tous les préparatifs de voyage. Instruit par Andermahr du rôle qu'il devait jouer, et jaloux de justifier sa confiance, il organisa aussitôt un piège habilement tendu, qui

» Toutes nos félicitations à l'auteur de *Mathilde* et par là-même aux musiciens qui font partie de son excellente musique. »

Parmi les morceaux qui seront exécutés lundi soir, 11 août, au Square du théâtre, par la musique municipale de Saumur, nous remarquons la mazurka de notre concitoyen M. Samuel Fischer, *Muguet et Myosotis*, dont on fait beaucoup d'éloges.

## CONCOURS DE TIR A CHOLET.

Dimanche dernier, 3 août, la Société de tir des 71<sup>e</sup> et 72<sup>e</sup> régiments territoriaux d'infanterie avait organisé à Cholet un concours de tir dans les mêmes conditions que ceux qui ont lieu chaque année à Angers. MM. les officiers de l'armée active étaient invités à y prendre part.

Cette tentative, facilitée du reste par la subvention accordée très-gracieusement à la Société par le conseil municipal de Cholet, a été suivie d'un plein succès. C'était la première fois que les soldats territoriaux de l'arrondissement de Cholet étaient appelés à une semblable réunion et ils s'y sont rendus en assez grand nombre pour faire espérer qu'ils prendront goût à ces utiles exercices et qu'on les verra venir avec plus d'empressement encore aux prochains concours.

De son côté, le 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie avait bien fait les choses, et ses officiers ont accueilli leurs camarades de l'armée territoriale avec la cordialité la plus parfaite. Non contents de faire eux-mêmes les honneurs de leur beau champ de tir, ils ont fait apporter et servir sur le terrain un *lunch* qui a été fort apprécié par tout le monde, mais surtout par les officiers qui étaient partis d'Angers dès quatre heures pour y prendre part à cette réunion matinale.

Tous les officiers supérieurs du 77<sup>e</sup> et M. le colonel des Garetts sont venus honorer de leur présence la réunion présidée par M. le colonel de Fontenay, commandant le 72<sup>e</sup> régiment territorial.

A onze heures, les tirs étaient brillamment terminés. De retour à Cholet, M. le colonel de Fontenay remettait lui-même leurs prix aux vainqueurs. Enfin un déjeuner, servi à l'hôtel de France, réunissait les membres de la Société de tir et les officiers des divers régiments lauréats du concours. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

## TOURS.

*La grève des cordonniers.* — Depuis quelques jours, la lutte continue entre les ouvriers et les patrons cordonniers. A la suite de la publication d'un article du *Journal d'Indre-et-Loire*, les ouvriers protestèrent. Aujourd'hui les patrons font à leur tour la réponse suivante :

« Les fabricants de chaussures réunis affirment et maintiennent dans son intégralité que l'article inséré dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 5 août est bien l'expression de la stricte vérité et que les ouvriers laborieux peuvent gagner par jour :

- » Monteurs, 7 francs ;
- » Pointeurs, 6 francs ;

devoir faire tomber entre ses mains les fugitifs et donner enfin au lieutenant la preuve tant désirée de leur connivence avec Versailles et de leur résistance aux ordres de la Commune.

M. d'Elplay ignorait qu'à cette date on ne pouvait plus sortir de Paris et des postes extérieurs occupés par les insurgés, qu'avec un passeport spécial, qu'on délivrait à la préfecture de police. Tout citoyen, pris en flagrant délit de fuite, était accusé de trahison et déferé au Comité de salut public que l'on venait d'organiser. Le sergent Frosberg, au contraire, connaissait tous ces détails et se gardait bien de troubler la sécurité de ses prisonniers. Mais quand la nuit fut venue, il emmena les fédérés par des rues obscures jusqu'aux abords de la route d'Orléans, à une certaine distance d'Arcueil, et se cacha avec eux dans une haie vive, extrêmement touffue, qui longeait la route à cet endroit.

Il avait laissé au corps de garde, pour donner le change et pour le prévenir en cas de besoin, quelques fédérés. Quand tout fut ainsi préparé, le sergent attendit tranquillement le passage de la famille d'Elplay.

(A suivre.) CH. DE SAINT-MARTIN.

» Taloaniers, 6 à 7 francs ;  
» Déformeurs, 4 fr. 50 à 5 fr. 25.  
» Ces prix ne sont que la moyenne des salaires pour les ouvriers ordinaires.  
» Nous pouvons attester, par nos livres de paie, qu'un certain nombre d'entre eux gagnent régulièrement 40 fr., 42 fr. et 45 fr. par jour. Malheureusement, dans cette catégorie d'ouvriers, il se trouve des meneurs, tels que ceux qui ont fait placarder cette affiche grossière, intitulée *Menteurs!* qui ne demandent qu'une chose : entretenir la grève en quêtant à domicile avec autorisation de M. le maire, pour vivre aux dépens de ceux qui leur donnent et continuent cet état de choses indéfiniment.

## LE COMITÉ.

» Nota. — Le Comité patronal déclare qu'en présence de l'affiche intitulée *Menteurs!* et signée *La Délégation*, il ne peut plus avoir aucune relation avec elle. »

## LA PÊCHE PENDANT LE MOIS D'AOUT.

Pendant les fortes chaleurs, le poisson ne mord que pendant une heure ou deux, après le lever et avant le coucher du soleil. Dans le milieu de la journée, il va chercher les fraîches profondeurs des crênes ou les abris que lui offrent les gros arbres dont les racines forment un labyrinthe fort apprécié par la gent aquatique.

Le brochet lui-même, ce requin des eaux douces, oublie momentanément sa voracité et se livre aux douceurs de la sieste, à fleur d'eau, à demi caché sous une feuille de nénuphar ou de toute autre plante aquatique. C'est l'instant que choisissent certains pêcheurs devenus chasseurs pour l'occasion et qui alors le tirent au fusil. Ce tir, qui demande des connaissances toutes spéciales, est certainement un exercice des plus amusants. D'autres pêcheurs prennent le brochet endormi à la main, à la foène ou même avec un lacet en crin garni d'un nœud coulant que l'on passe autour du corps du poisson, en arrière des nageoires pectorales et que l'on souève vivement par un coup sec.

Seuls, les poissons de surface chassent, pendant les heures chaudes, les insectes qui tombent des arbres ou que le vent entraîne. Aussi est-ce un moment favorable pour pêcher à la surprise et pour toutes les formes de pêche à la mouche. On prend ainsi la truite, la chevesne, la vendoise, etc.

Les meilleures mouches artificielles sont alors : la fourmi ailée, les *small palmer*, l'*alderfly* (mouche d'aulne), l'*auguste dun* (ton d'août) *cab fly* et *cow dung* (mouche de bouse de vache).

Les cyprins, carpes, tanches, brèmes, etc., se prennent au blé et à la fève cuite; la perche, au vif; le goujon aux balances; l'anguille et le brochet ne mordent guère qu'aux engins de nuit, cordeaux, paternoster, bricoles, etc., amorcés de petits poissons très-vifs.

## Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 4 août.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	16 50 à 17 50	9 50 à 10 »
Saumur,	16 50 17 25	9 25 » »
Baugé,	17 50 18 »	9 50 » »
Segré,	18 » » »	9 50 » »
Beaupreau,	17 » 17 50	9 50 » »
Montfaucon,	17 » 17 50	8 50 » »
Montrevault,	16 50 17 »	8 75 9 50
Chemillé,	17 » 17 50	8 50 9 »
Champcoceaux,	17 50 » »	9 » » »
St-Flor.-le-Vieil,	17 50 17 75	9 » » »
Vihiers,	16 50 17 »	8 » 8 50
Brissac,	17 » 17 75	8 » 8 50
Chalonnès,	17 50 17 75	9 » » »
Doué,	17 50 18 »	9 » » »

A Nantes, blés américains, de 22 50 à 23 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 17 75 à 18 25 les 80 kilos.

## GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

### MUGUET et MYOSOTIS

Mazurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

## Théâtre de Saumur.

Direction de M. BRETON.

## A L'OCCASION DES COURSES ET DU GARROUSEL

DIMANCHE 10 août 1884,

### Les Rendez-Vous Bourgeois

Opéra-comique en 1 acte, d'Hoffmann, musique de Nicolò.

#### Distribution :

Julie .....	M <sup>mes</sup> Dujardin.
Reine .....	Dorval.
Louise .....	Bocquet.
Charles .....	Lecorneur.
César .....	MM. Tonny.
Bertrand .....	Louis Achard.
Dugravier .....	Castel.
Jasmin .....	David.

## LE TRUC D'ARTHUR

Comédie-vaudeville en 3 actes, du Palais-Royal, par MM. A. Duru et H. Chivot.

#### Distribution :

Léopold de Pontbrisé .....	MM. Louis Achard.
Benoît, son domestique .....	Tonny.
Le comte Oursikoff .....	Constant Lécuyer.
Madoulard, ancien tailleur .....	Castel.
Aristide, coiffeur .....	David.
Joseph .....	Duhamel.
Auguste .....	Bonnet.
La baronne Hermosa de Ste-Colombe, -Henriette .....	M <sup>mes</sup> Dorval.
Jeannette, femme de chambre .....	Dartois.
Cécile, fille de Madoulard .....	Bocquet.

La scène se passe de nos jours, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> actes à Paris, le 3<sup>e</sup> à Evreux.

Ordre : 1<sup>o</sup> *Le Truc d'Arthur*. — 2<sup>o</sup> *Les Rendez-Vous Bourgeois*.

Si le FER BRAVAIS, ce précieux médicament, s'est universellement acquis les faveurs du monde savant et les sympathies du monde souffrant, c'est qu'il est en réalité le remède souverain au fléau de l'époque, nous avons nommé : L'ANÉMIE.

## SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit dans la tête et dans les oreilles, oppression, lars gneurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M. le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épicer, Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

## PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès.

32 RÉCOMPENSES, dont 5 DIPLÔMES D'HONNEUR ET 10 MÉDAILLES D'OR.

ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE

Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; contre la dysenterie et la cholérine.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville  
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épicerie fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**VENTE**  
DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**  
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 16 août 1884, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, sur la place du Chardonnet, à Saumur, de 41 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour tous frais.

Le Receveur des Domaines,  
(577) L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

**Domaine d'Ecottiers**

Situé commune de Louresse-Rochemenier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, vergers, pelouses, cours d'eau.

Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire. (578)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 10 AOUT 1884, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Bernard, à la requête de ses héritiers, autorisés à agir sans attribution de qualité.

On vendra notamment :

Plusieurs lits complets, armoires, chaises, tables, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, chaudière servant à l'usage de teinturier et différents autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10/0.

**A LOUER**

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A CÉDER**

DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Rouennerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épiads

(Maine-et-Loire).

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NORMANDINE, au même lieu. (836)

**A VENDRE**

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (582)

**A VENDRE**

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY-GIRAULT, à Courchamps. (566)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

**AVIS**

ON DEMANDE un garçon de 15 à 17 ans, sachant lire et écrire, pour le service du Cercle Républicain. S'adresser au garçon dudit Cercle, au théâtre. (579)

**AVIS**

M. LEPAPE, marchand de chevaux, prévient qu'il a transféré son domicile au Pont-Foucharde et que, comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire sa nombreuse clientèle.

M<sup>me</sup> LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

**Les Magasins de la Glaneuse**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

**MERCERIE EN GROS**

On demande un apprenti non pensionnaire.

Maison L. VINSONNEAU

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

**A CÉDER**

A ANGERS

UNE

**IMPORTANTE FABRIQUE de Chandelles**

Matériel nouvellement renouvelé. Machine à vapeur.

Vastes ateliers et magasins.

Affaires : 300,000 francs par an.

On pourrait vendre en même temps l'immeuble d'une superficie de 900 mètres.

S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36, à Angers. (571)

**A CÉDER**

à Angers

**BRASSERIE**

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

**Assurances sur la Vie**

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande des représentants.

**Pharmacie NORMANDINE**

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. . . . . 0,80 c.  
Sulfate de fer, — . . . . . 0,50 c.  
Acide phénique liquide, le litre. . . . . 2,50 c.  
Phénol sodique, le flacon. . . . . 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 40	78 35	Est	770	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520	518
3 % amortissable	79 85	79 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	512	Est	369 75	369
3 % (nouveau)	108 50	108 50	Midi	1160	1165	— 1865, 4 %	513	510	Midi	369	370
4 1/2 %	107 75	107 60	Nord	1675	1771 55	— 1869, 3 %	400 50	401 50	Nord	378 50	380
4 1/2 % (nouveau)	509	508	Orléans	1315	1315	— 1871, 3 %	393	395	Orléans	370	368 75
Obligations du Trésor	504 0	502 0	Ouest	835	830	— 1875, 4 %	515	515	Ouest	369	368
Banque de France	462 50	463 75	Compagnie parisienne du Gaz	1515	1510	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	373	371 50
Société Générale	946	947 50	Canal de Suez	1870	1868 75	Bons de liquid. Ville de Paris	524	523 50	Paris-Bourbonnais	375	373 50
Comptoir d'escompte	552 50	552 50	C. gén. Transatlantique	480	475	Obligations communales 1870	454	454	Canal de Suez	575	575
Crédit Lyonnais	1290	1285				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	327 50	325				Obligat. foncières 1883 3 %	351	356 75			

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.		Chacé-Varrains . . . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8
1 — 25 — soir,		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
3 — 32 — — express,		Montreuil-Bellay. . . . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24
7 — 15 — — omnibus,								
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		
8 — 21 — — omnibus.		Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	
9 — 37 — — express.		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		Lernay . . . . .	7 02	8	2 11	4 51	8 51	
4 — 44 — — —		Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	
7 — 4 — — — omnibus (s'ar. à Tours)		Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 10	9 16	
10 — 24 — — — express-poste.								
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.								